	<b>Système de gestion Santé, Sécurité et Environnement</b>	<b>No : SSE 1.0</b>
	Politique Santé, Sécurité et Environnement	<b>Révision : B</b>
Approbation CÉF: Ronald Ajavon		<b>Date : 1 septembre 2022</b>
Approbation CSF: Alpha Barry		<b>Page : 1 de 2</b>

## 1.0 OBJET

La politique Santé, Sécurité et Environnement (SSE) a pour objectif de communiquer les stratégies et l'engagement du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF), en matière de SSE, à l'ensemble des parties prenantes (employés, élèves, entrepreneurs et visiteurs).

## 2.0 PORTÉE

Elle s'applique à tous les établissements scolaires et administratifs du CÉF.


## 3.0 LIBELLÉ DE LA POLITIQUE

Le CÉF a pour mission de préparer les élèves du XXI<sup>e</sup> siècle à sa réussite scolaire, identitaire et culturelle selon les valeurs qu'il s'est définies. À cet effet, il valorise une communication ouverte et efficace dans un environnement sain et sécuritaire.

Pour ce faire, le CÉF s'engage à protéger l'environnement naturel, la santé et la sécurité de ses employés, ses élèves et des personnes accédant à ses établissements. Pour concrétiser cet engagement, le déploiement des actions suivantes est mis en avant :

- Développer et mettre en place les structures administratives, les procédures et les règles de sécurité ;
- Assurer la conformité des lois, des règlements en matière de protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité et mettre en place un mode de surveillance périodique pour s'assurer de son maintien ;
- Utiliser des technologies disponibles pour minimiser/éliminer les impacts environnementaux et les risques pour la santé et la sécurité de nos employés ;
- Communiquer de façon efficace et mettre en place la formation des employés sur l'importance de la politique et des procédures en santé, sécurité et protection de l'environnement ainsi que leurs rôles et responsabilités afin d'en assurer la conformité ;
- Communiquer et coopérer avec les fournisseurs et les entrepreneurs du Conseil des Écoles Fransaskoises afin d'assurer des pratiques d'affaires responsables en santé, sécurité et protection de l'environnement.

La réalisation de cette politique pourra se faire avec la participation des directions, des employés, des élèves, des parents, des fournisseurs et des visiteurs.

	<b>Système de gestion Santé, Sécurité et Environnement</b>	<b>No : SSE 1.0</b>
	Politique Santé, Sécurité et Environnement	<b>Révision : B</b>

#### **4.0 SIGNATURE**

La politique est signée par le président du Conseil scolaire fransaskois (CSF), le directeur général du CÉF et une date y est inscrite en bas de page. La direction de chaque école signe la politique à l'endroit désigné.

#### **5.0 MISE À JOUR DE LA POLITIQUE ET DIFFUSION**

Lors de la réunion de révision annuelle du système de gestion SSE, la procédure est à l'ordre du jour et peut être reconduite chaque année sans changement jusqu'à concurrence de 5 ans. Lors de changement du membre de la direction signataire dont son nom y est inscrit, une nouvelle copie de la politique est publiée avec les signataires. La politique demeure valide jusqu'à sa nouvelle publication.

La politique est affichée à l'entrée de chaque édifice du CÉF dans un cadre de format standard 8 ½ po x 11po. De plus, dans les livrets de règles SSE pour les employés et les entrepreneurs, le texte de la procédure y est inscrit.

Une version anglophone de la politique sera préparée pour être insérée dans le livret des règles SSE pour entrepreneur et le programme d'orientation aux entrepreneurs. La version francophone a préséance sur la version anglophone.

#### **6.0 DOCUMENT(S) LIÉ(S)**

SSE 1.0.F01 Format de la politique pour affichage.

#### **7.0 RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES ASSOCIÉES**

Non applicable.